



www.s-n-a-t.org

TATOUEURS

Adhérer au SNAT

Un soutien réciproque !

Le SNAT défend les intérêts des tatoueurs et du tatouage français depuis 2003, et donc tes propres intérêts.

La reconnaissance du tatouage artistique et créatif et la revendication d'un statut d'artiste tatoueur ne sont que les aspects fondamentaux et symboliques des multiples combats à mener : Comptant plus de 1500 membres pour des milliers de professionnels en exercice, le SNAT a évité à tous, adhérents et non adhérents, de véritables désastres dont beaucoup de tatoueurs n'ont pas véritablement conscience ou même connaissance.

*Le monde du tatouage change inexorablement : Réglementation sanitaire, formation obligatoire à l'hygiène, obligations déclaratives, normalisation des produits, évolution des encres de tatouage, contrôles, etc. Si on ne doit l'empêcher, on peut y participer, afin que chaque professionnel travaille dans les meilleures conditions possibles tout en garantissant la plus grande sécurité aux personnes qui nous confient leur peau. **Si tu as des devoirs, tu as aussi des droits.***

*On s'est tous plus ou moins fait tout seul, avec ou sans les conseils d'un pro ou le bénéfice d'un apprentissage. **L'indépendance est un trait commun à tous les tatoueurs** mais il est primordial pour la profession de faire des efforts de rapprochement : C'est une exception vitale à ton principe d'indépendance.*

Le soutien des adhérents au syndicat est réciproque : C'est aussi dans les moments difficiles que le SNAT peut parfois assister ou conseiller individuellement ses membres.

En 2005, avec 200 personnes, on a pu manifester pour être entendus et obtenir une écoute ; à plus de 500, on est devenu un interlocuteur sérieux des pouvoirs publics ; Aujourd'hui que nous sommes plus de 1500, ils ne peuvent plus dire que notre profession n'est pas organisée ou que nous ne sommes pas représentatifs : Chacune de nos requêtes est désormais prise en compte.

Les actions du SNAT ont un tel écho que des projets similaires naissent dans plusieurs pays d'Europe, désireux de générer un mouvement aussi solidaire et pourquoi pas européen...

EN RÉSUMÉ

Chaque adhérent professionnel, en apportant son soutien moral et financier au SNAT :

- # exprime sa revendication à être reconnu en tant qu'artiste par l'État et le fisc,
- # affirme son souci de travailler dans le respect du client en s'engageant dans une Charte professionnelle,
- # affiche sa solidarité à un syndicat qui défend la profession entière depuis 2003,
- # participe à la légitimité du Syndicat et affirme son poids auprès des pouvoirs publics,
- # permet au SNAT de faire valoir les droits individuels des tatoueurs.

Outre ces motifs, justifiant à eux seuls l'intérêt d'une adhésion solidaire, **le SNAT permet à chacun de ses adhérents pros d'accéder à :**

- # une information régulière, par mailing électronique, sur les actions du syndicat et l'actualité professionnelle,
- # un forum d'échange et d'entraide en ligne, touchant à tous les aspects de la pratique professionnelle,
- # un service d'information personnalisé par e-mail,
- # des modèles et documents utiles.

COMMENT DEMANDER SON ADHÉSION PRO ?

SOIT en ligne (cotisation par CB) : <http://www.s-n-a-t.org>

SOIT par courrier (cotisation par chèque) avec une fiche d'inscription (PDF téléchargeable sur notre site),

Une cotisation initiale de 100 euros, puis une cotisation annuelle de 25 euros (montant depuis 2012) à partir de la seconde année d'inscription est demandée à chaque adhérent professionnel.